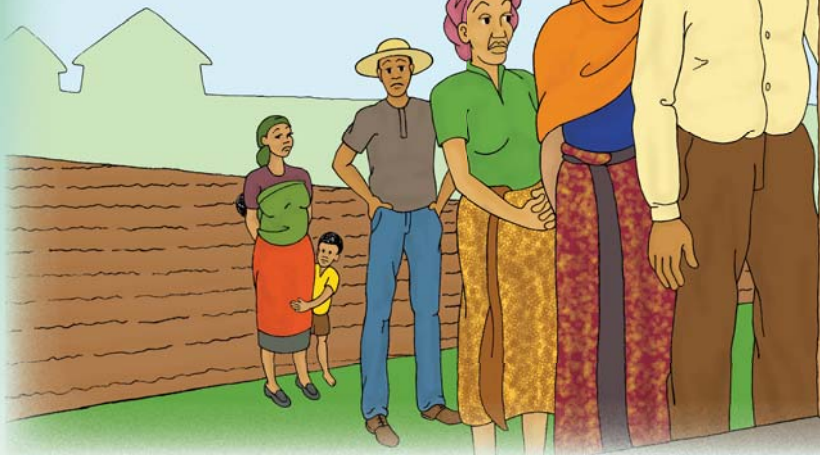


Les pays africains se précipitent pour donner aux obtenteurs des droits de propriété intellectuelle marqués (la protection des droits d'obtenteur - PDO) sur les semences et sur toute autre matériel génétique. Ceci mettra un terme aux systèmes semenciers gérés par les agriculteurs. Les gouvernements africains font ceci en adoptant la convention internationale appelée UPOV 1991. La convention UPOV a été développée par des obtenteurs en Europe pour des systèmes agricoles fortement industrialisés.

La convention UPOV 1991 ne convient pas à l'agriculture africaine, où la majeure partie des semences utilisées sont des semences de ferme. L'UPOV encourage la multiplication de semences commerciales, ce qui finira par marginaliser les semences d'agriculteurs. Les semences commerciales encouragent la monoculture et requièrent l'utilisation de l'irrigation, aussi bien que de pesticides et d'engrais chimiques coûteux et nocifs.



LES DROITS DES OBTENTEURS, LES DROITS DES AGRICULTEURS ET LA CONVENTION UPOV DE 1991

Quand les petits exploitants plantent des semences qui sont protégées par la PDO, ils sont obligés d'acheter des semences à chaque saison. Ils ne peuvent pas conserver les semences de leurs récoltes pour les partager, les vendre ou les échanger avec leur famille, amis ou d'autres membres de leur communauté locale. Acheter des semences chaque année mènera à l'endettement des ménages et à une dépendance élevée à l'égard des semences commerciales. Cela mènera également à la perte de diversité des semences et de la souveraineté des agriculteurs. Beaucoup de gouvernements africains font de la plantation, de l'échange ou de la conservation de semences des variétés protégées par les agriculteurs une offense criminelle.

Le type d'agriculture qui sied le mieux aux petits exploitants est celle qui donne le contrôle des décisions agricoles aux agriculteurs. C'est une agriculture qui a recours à des semences qui ont été améliorées localement pour produire de nombreuses et diverses cultures nutritives pour l'alimentation humaine et animale.

